



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

diabète

Question écrite n° 111740

Texte de la question

Selon des chiffres de l'INSERM, l'incidence chez les enfants du diabète de type I (également appelé insulino-dépendant) est en constante augmentation. Avec une hausse impressionnante de 75 % chez les moins de 4 ans, entre 1988 et 1997. Dans un dossier spécial rendu public en octobre 2006, l'INSERM souligne les conséquences de cette hausse de l'incidence du diabète infantile. Près de 75 % pour les moins de 4 ans donc, plus 30 % pour les 4-14 ans et une stagnation pour les 15-19 ans. Selon l'institut, « c'est un défi pour le corps médical car la durée de suivi est plus longue et le risque de complications plus grand avec un diabète débutant dans l'enfance ». Sans oublier les conséquences affectives et psychiatriques de la maladie. Celles-ci sont « toujours plus importantes chez ces enfants que dans le reste de la population. On observe parfois à l'adolescence un déni de la maladie, qui donne lieu à une mauvaise observance du traitement, une injection volontaire de doses excessives ou l'absence d'injection » note le dossier spécial de l'INSERM. Bref le diabète chez l'enfant, c'est toujours un diabète à part... En conséquence, et compte tenu des conclusions de l'INSERM, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre de la santé et des solidarités de lui indiquer ses intentions afin d'améliorer de façon sensible le dépistage et la prise en charge du diabète, ainsi que le confort des Français (notamment les enfants) qui en sont atteints.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111740

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12377